VOL. LIII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 8 OCTOBRE 1924 No. 16

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

FEU PIERRE GOSSELIN

C'est avec un profond regret que nous annonçons la mort de Monsieur Pierre Gosselin, décédé à sa résidence, rue Dumoulin, la semaine dernière.

Monsieur Gosselin était un pionnier de St-Boniface et l'un des citoyens les plus respectés. Il fut le premier boulanger de la ville et grâce à un travail persévérant et soutenu, son commerce fut florissant et fit de lui l'un des hommes d'affaires les plus importants de St-Boniface et Winnipeg.

Sa parole valait de l'or et sa probité était remarquable. Il était la bonté même et d'une générosité qui ne comptait pas. Nombreuses sont les anciennes familles qui reçurent de lui aide et subsistance.

Il fut un grand ami des pauvres et des communautés religieuses et sa mémoire restera gravée longtemps dans le souvenir de ceux qui furent ses amis et ses intimes.

Il fut un chrétien exemplaire et un bon père de famille.

Il laisse pour pleurer sa perte ses filles les Révérendés Soeurs Pierre de la Croix, de l'Immaculée Conception, et Ludivin, de St-Norbert; Madame J.P. Proulx et ses fils MM. Xavier et Philippe.

Les funérailles ont eu lieu samedi dernier à la Cathédrale de St-Boniface au milieu d'un grand concours d'amis.

Nous présentons à la famille l'expression de notre sympathie sincère.

VERS LES ECUEILS

La diminution des revenus qui a suivi l'annonce de la politique tarifaire du gouvernement King en avril, s'est accentuée depuis et spécialement durant le mois d'aout. C'est dire que plus s'allonge l'expérience, plus les résultats en sont désastreux. Pour le seul mois d'aout, les revenus de douanes sont en baisse de $2,106,199.00 sur le mois correspondant de l'an dernier, pendant que les revenus de l'accise accusent une moins-value de $2,966,661. formant dans l'ensemble une perte totale de $6,072,860.00; cela c'est le bilan du seul mois d'aout. Pour les cinq premiers mois de l'année fiscale (avril-aout) c'est $26,112,-326.00 de moins que pour la périole correspondante de 1923.

On voit jusqu'à quel point M. Robb a été bon (?) prophète, lorsqu'il déclarait aux Communes qu'il s'attendait pour l'année courante à une diminution de revenus d'environ $20,000,000.00. En réalité, nous avons perdu en moins de quatre mois, ce que le ministre intérimaire des finances estimait devoir être toute l'année. Vingt-six millions de dollars en plus de cinq mois, cela veut dire 60 millions de dollars au bout de l'année. C'est 40 millions de plus que ce qu'avait prévu le gouvernement. Il va devenir bien difficile aux équilibristes de la firme King, Forke & Co., de nous fabriquer un surplus à la fin de l'année courante.

L'accomplissement de ce tour de force sera d'autant plus difficile — impossible même pourrions-nous dire — que les dépenses, au lieu de suivre la marche décroissante des revenus, ne font qu'augmenter. Pour les quatre premiers mois de l'année, cette augmentation se chiffre à $7,700,000.00, ce qui veut dire dans l'ensemble, un écart de $28,000,000.00 avec la période correspondante de l'an passé. Et ce n'est pas fini. Au train que nous y allons, l'exercice financier se soldera par un déficit d'au moins $60,000,000.00.

Et cela, remarquons-le bien, ne comprendra pas cet autre déficit dont les chemins de fer nationaux feront cadeau aux contribuables canadiens le premier janvier prochain, et qui, celui-là, pourrait bien atteindre $70,000,000.

Sans doute, on nous qualifiera encore de pessimistes, et on persistera à prétendre que des jours meilleurs sont là tout près de nous. Personne plus que nous ne le désire, mais au nom de ce que les optimistes libéraux ont de plus cher, qu'ils nous indiquent un signe précurseur, un seul, de ces jours meilleurs, toujours à venir et jamais venus. Tout au contraire, la dépression générale s'accentue, et de l'avis de tous ceux qui savent prévoir, nous ne sommes pas encore au plus creux.

Les apologistes du gouvernement King ne semblent pas eux-mêmes être très surs de leur affaire. Ainsi, M. Murdock, après avoir défendu, avec toute la vigueur dont il est capable, la politique tarifaire inaugurée l'an dernier, était obligé d'admettre bien peu de temps après, et tout dernièrement encore, que le chômage sévirait à l'état aigu l'hiver prochain. Il convoqua donc en conférence, pour étudier la situation, des délégués de toutes les parties du pays.

C'est là que l'attendait la surprise de sa vie. Si vives furent les critiques qu'il entendit faire de la politique de son gouvernement, qu'il ferma la bouche à ceux, pourtant de bonne foi et désintéressés, qui osaient les émettre. Revenu de sa mauvaise humeur, à la suite des remontrances de M. Robb, il voulut bien permettre de nouveau aux délégués présents de s'exprimer librement, et voici le résumé de ce qu'il entendit: "Comment pouvez-vous vous attendre à autre chose qu'un chômage, aussi longtemps que vous permettrez aux autres pays d'inonder votre marché du surplus de leur production, et d'enlever ainsi à nos ouvriers leur travail?"

Le mal se manifeste de façon multiple, mais la cause est une, et toujours la même. Les résultats s'ajoutent les uns aux autres, et lorsqu'on tente d'en faire la somme, on est atterré, et l'on s'étonne qu'en si peu de temps, un groupe d'hommes qui s'appelle le gouvernement King aient pu commettre autant et de si couteuses bévues: dépenses publiques augmentées, revenus fortement à la baisse, pouvoir d'achat de la nation considérablement réduit, population qui émigre en masse, c'est à se demander combien lourdement il faudra taxer ceux qui restent pour entretenir au pouvoir ceux qui ont vendu leur pays pour s'y accrocher.

D.

(La Minerve)

UN PIONNIER CANADIEN-FRANCAIS

Nous ne trouvons pas d'expression plus juste pour qualifier la belle carrière de feu M. le sénateur Jean-Louis Côté, d'Edmonton, qu'une mort prématurée frappait dernièrement, au cours d'une villégiature dans son pays natal, les Eboulements.

Ingénieur et arpenteur, M. Côté fut l'un des découvreurs des richesses du sol et sous-sol du nord de l'Alberta. Après de longues années de travail technique dans les Montagnes Rocheuses et dans la merveilleuse vallée de la Rivière de la Paix, notre compatriote participa à la fondation relativement récente d'Edmonton et en devint l'un des citoyens les plus en vue.

Avec ses connaissances, ses talents et son caractère, M. Côté était un des chefs du groupement important des Canadiens français de l'Alberta. Ils ont créé, comme l'on sait, un véritable essaim de paroisses catholiques et françaises autour de la capitale albertaine. Ils y vivent à la façon de nos populations rurales, en y conservant le culte des traditions ancestrales. Leur patriotisme ardent se traduit constamment en des actes de foi éclairés et par des oeuvres de conservation nationale.

Peu après l'organisation de la province de l'Alberta et la création de la Législature d'Edmonton, M. Côté fut élu par ses compatriotes des anciens territoires pour les représenter à l'assemblée provinciale. Il apporta à l'accomplissement de ses devoirs d'homme public un dévouement et une sagesse consommés. Son prestige, son influence, ses talents le désignaient à ses chefs comme un homme de bon conseil. Il fut invité à faire partie du cabinet provincial de l'Alberta, en qualité de secrétaire d'Etat et de ministre des mines. Il rendit d'utiles services à sa province d'adoption et, en procédant avec prudence et modération, il obtint des privilèges scolaires plus généreux pour les pères de familles catholiques et françaises.

Aux dernières élections provinciales, il fut l'un des rares candidats libéraux réélus, la vague progressiste ayant emporté d'un premier coup les positions du ministère Stewart. Sa personnalité, son autorité incontestable sur tout ungroupe d'électeurs, sa valeur éprouvée et le voeu national, pourrions-nous dire, le portèrent au Sénat, lorsque la mort de feu M. le sénateur Forget créa une vacance albertaine à la Chambre Haute. Il y siégea pendant la dernière session seulement, mais il y fit sa marque modestement et sans ostentation. Malheureusement, une maladie contractée autrefois au cours de ses longues pérégrinatons, minait sourdement sa robuste constitution. La mort le frappe inopinément au moment où la nationalité canadienne française était heureuse de le voir arriver à un poste d'honneur où son influence pouvait s'exercer pour l'équité, l'union et le progrès durable de la nation.

Nous prions Mme Côté et sa famille de croire à l'unanimité et à la sincérité des regrets que la perte de cet homme de bien cause à ses compatriotes. Feu M. le sénateur Côté ne laisse derrière lui que de bons et nobles exemples.

(L'Evénement)

LES NOUVELLES DE GENEVE

Les nouvelles de Genève sont excellentes, en vérité, puisque les dispositions arrêtées par la Ligue des Nations vont, parait-il, renforcer considérablement le traité de Versailles.

Il est à peu près certain, nous dit-on, que le traité d'arbitrage actuellement en élaboration assurera le "statu quo" territorial en Europe; il confirmera donc les dispositions du traité de Versailles, et ce pauvre traité a grand besoin d'une confirmation solennelle. En sera-t-il pour cela plus solide et plus respecté? Nul ne peut le dire actuellement, et d'ailleurs nous sommes en plein dans la lune de miel de l'arbitrage obligatoire, c'est-à-dire tout à l'optimisme.

Le pacte de la Ligue se trouvera, lui aussi, solidement renforcé, de telle sorte que l'Allemagne devra renoncer pour toujours, nous assure-t-on, à l'idée d'une guerre de revanche. Cette assurance remplira d'une joie intense les amis de la paix. L'Allemagne acceptant désormais sa défaite comme acquise, se résignant à la perte de l'Alsace-Lorraine, ratifiant tacitement le règlement de la question de Silésie, renonçant à tomber sur la Pologne à la première occasion pour lui reprendre la Posnanie, l'Allemagne renonçant à Dantzig, l'Allemagne faisant enfin, avec résignation, cadeau de ses colonies à l'Angleterre — l'Allemagne, en un mot, se décidant à avaler sans même une grimace quelques-unes des plus grosses et des plus amères pilules enveloppées dans le traité de Versailles, voilà un bien beau résultat des délibérations de Genève. Si beau, que nous n'osons y croire.

Du reste, il y a autre chose! L'Europe va s'engager dans une voie pacifique. nouvelle, pavée de toutes les bonnes intentions contenues dans le pacte d'arbitrage obligatoire. Une agression deviendra impossible parce que, théoriquement, toutes les nations liées par le pacte se dresseront contre le pays agresseur, chacune d'elle sacrifiant noblement, si besoin est, à l'intérêt général, son intérêt particulier. On dira peut-être que l'histoire des quatre dernières années nous fournit un enseignement peu encourageant, puisque les nations unies pendant la guerre n'ont rien eu de plus pressé que de se séparer dans la paix pour soigner exclusivement leurs intérêts particuliers; et l'on soutiendra sans doute que, placée dans l'obligation de choisir entre l'intérêt britannique, par exemple, et l'intérêt de la paix, l'Angleterre n'hésitera pas à tirer de son côté, si tel est son intérêt, oubliant du même coup l'arbitrage obligatoire et tout ce qu'il exige. On ajoutera sans doute aussi, pour raisonner sur un exemple concret, que si la puissance de la France porte ombrage à l'Angleterre, celle-ci encouragera plutôt qu'elle n'empêchera une guerre allemande de revanche, même si l'Allemagne prend l'offensive, parce que la politique traditionnelle de l'Angleterre imposera cette attitude aux hommes d'Etat britanniques.

Mais ce sont là propos inopportuns et même inconcevants! L'arbitrage obligatoire, Mesdames et Messieurs, est comme le soleil: il verse des torrents de pacifique lumière sur ces obscurs blasphémateurs.

Pendant que l'Europe vivra ainsi sur la foi des traités, que fera l'Allemagne? N'oublions pas, en effet, que lorsqu'on parle de la paix de l'Europe, on ne peut éviter de se préoccuper de l'attitude de ces excellents Boches. Ils seront pacifiques? Entendu! Ils auront renoncé à l'idée de la revanche? Bravo! Mais paieront-ils ce qu'ils doivent? C'est une autre histoire, et, en tout cas, il faut prévoir le cas où ils refuseraient de payer.

Nous avons la conviction que les Boches en arriveront là. Ils paieront, jusqu'au moment où ils seront en mesure de braver ouvertement leur principal créancier, qui est la France. Jamais nous ne croirons que les Boches ont été convertis par les apôtres de Genève à la religion de l'honnêteté! Un jour viendra donc où ils diront: "Nous ne payons plus! Si vous voulez notre argent, venez le chercher!"

Que fera la France? Pourra-t-elle, comme le disait un jour M. Aristide Briand, envoyer ses gendarmes pour mettre la main au collet de l'Allemagne sans que celle-ci crie immédiatement "A l'agression!" et appelle à son secours les signataires du pacte d'arbitrage obligatoire? La situation serait fort délicate. Lorsque les documents seront publiés, nous verrons si le cas a été prévu. S'il ne l'a pas été, nous reverrons la France accusée d'impérialisme, de militarisme, attaquée de tous côtés et finalement obligée de renoncer une fois de plus à ses droits de créancière, ainsi qu'aux réparations qu'aurait dû lui assurer la victoire.

(Le Courrier des Etats-Unis)

UN ABUS INADMISSIBLE

Par deux fois déjà nous avons signalé au gouvernement, comme à nos représentants en parlement, la dangereuse erreur économique commise par le gouvernement en assumant, au profit de ses créances sur les contribuables n'ayant pas satisfait l'impôt sur le revenu un droit de priorité sur les hypothèques existants préalablement.

C'est là, nous l'avons dit, et le répétons, un abus de pouvoir très caractérisé et dont l'inspiration peut clairement être imputé à l'esprit bureaucratique, trop aisément tyrannique dans son souci constant de simplifier sa tâche.

Si puissant soit-il, l'Etat n'est pas omnipotent; c'est un regrettable retour à des conceptions d'un autre âge que cette tendance si notable, reliquat sans doute des exigences compréhensibles, mais tout à fait exceptionnelles et anormales du temps de guerre, à vouloir doter l'Etat de droits et de prérogatives qui sembleraient en faire une sorte d'ogre affranchi de toutes les lois auxquelles est assujettie l'humanité.

Le parlement, qui a sanctionné la demande du gouvernement et lui a conféré ce droit de priorité, a cédé à cette fâcheuse tendance; il n'a pas considéré les consé-

(A suivre en page 4)

UN CURE FRANCAIS

On sait que deux prêtres nouveaux sont entrés dans la Chambre aux dernières élections: M. le Chanoine Louis, directeur des oeuvres de Metz, élu par la Moselle, et M. l'abbé Bergey, curé de St-Emilion, nommé par la Gironde.

Ce dernier occupe en ce moment, l'ordre du jour de l'opinion publique.

Déjà, au Palais Bourobn, il s'était imposé au respect de tous ses collègues et avait conquis la sympathie du plus grand nombre: un orateur communiste ayant pris à partie l'ensemble des "curés", l'abbé Bergey, par une interruption courtoise, spirituelle et ferme, applaudie de la moitié de la Chambre, avait réduit l'insulteur au silence.

Le Parlement à peine en vacances, le député de la Gironde a pris une vigoureuse initiative; il a fondé une double association défensive de prêtres et de religieux anciens combattants. Son but est loyal et clair: il ne veut attaquer personne et il souhaite que le patriotisme du gouvernement s'abstienne de troubler la paix religieuse; mais il n'entend pas que les moines et les "curés" qui ont pris part à la défense et à la libération de la patrie, se laissent molester sans riposte. Il a déjà recueilli de nombreuses adhésions.

C'est un beau type de curé de chez nous que ce fils de paysan bordelais, qui entra au séminaire à force d'énergie, après avoir étudié le latin chaque soir, à la fin d'une journée de travail dans les vignes, et qui, timide et sans dispositions pour la parole publique, se fit orateur populaire au prix d'efforts héroïques et tenaces.

A 26 ans, il est vicaire à St-Emilion, bourgade de 3,500 âmes; le curé se trouve immobilisé par la maladie et voilà le jeune prêtre chargé en fait de l'administration paroissiale. Lui-même est de santé débile; nous sommes au lendemain de la Séparation et la population est antireligieuse. En quelques années, cependant, par son action pastorale et ses créations d'oeuvres, le jeune pasteur aura formé, autour de son église, un sérieux groupement de fidèles et croyants, une saine popularité. Bien plus, toute une fédération de paroisse est née, à sa voix, dans le Médoc, et il a pu réunir en Congrès, plusieurs milliers d'hommes.

Voici la guerre. Il s'engage en l'aumônerie militaire et sur ses instances, on l'attache à un régiment d'infanterie, constamment en première ligne. Il y ramassa deux blessures, la croix de guerre avec citations multiples, la Légion d'honneur; une légende de bravoure et de bonté l'environne; il conquiert des âmes.

A son retour, en 1919, ses concitoyens veulent le faire député. Il refuse et se consacre, avec un redoublement d'ardeur, à sa chère paroisse. Au mois d'avril 1924, de nouvelles élections se préparent; on le sollicite encore; derechef il dit non. Mais alors, l'archevêque de Bordeaux qui connait la valeur de ce prêtre, ietnvrient. Cette fois, obéissant, le curé s'incline: il ira au Palais Bourbon comme à un poste missionnaire. Toutefois c'est le temps des Pâques; au risque d'un échec, il n'entrera en campagne qu'après avoir prêché, confessé et communié ses paroissiens. Enfin, quelques jours avant le scrutin, il engage la lutte; et il est élu triomphalement, seul de sa liste, avec trois mille voix d'avance sur ses compagnons les plus favorisés.

Il est député par devoir; mais il a obtenu de rester curé par amour; au lieu d'un successeur, on ne lui a donné à St-Emilion qu'un auxiliaire et ses congés de législateur, comme hier ses permissions d'aumônier, sont consacrées au ministère des âmes.

François VEUILLOT.

LE MIRACLE PERMANENT DE LOURDES

Le 52eme pèlerinage national, organisé par notre belle oeuvre de Notre Dame du Salut, vient de quitter Lourdes, après quatre journées vraiment célestes. Il a marqué le point culminant de cette manifestation religieuse non interrompue, dont la cité mariale est le théâtre. Mais il avait été précédé, durant les premières semaines d'août, de cortèges incessamment renouvelés, dont les plus nombreux venaient des provinces de France et les autres des nations proches ou lointaines. C'est ainsi que 2,400 catholiques du Poitou avaient succédé à 4,500 pèlerins de l'Artois et que les diocèses de Bordeaux, de Moulins, de Bourges, de Tulle et de Dijon avaient conduit des groupes de douze à quinze cents fidèles.

En ce moment, le flot surnaturel est en pleine ascension. Lille avec près de 8,000 pèlerins, Nantes avec plus de 5,000, remplissent tour à tour l'esplanade du Rosaire et les bords du Gave, tandis que Langres, Limoges et Valence y apportent leurs contingents de un millier de personnes, — auxquels il faudrait joindre encore des foules de voyageurs isolés.

Mais on dit que les peuples étrangers forment une belle part de ces multitudes priantes. En effet, depuis un mois, Lourdes a reçu — je ne parle d'ici que des pèlerinages organisés — des délégations nombreuses de Canadiens, de Hollandais, de Portugais, de Belges, de Tchéco-Slovaques. Ces derniers, notamment, au nombre de 420, conduits par le chanoine Hanus, ont laissé à la Vierge miraculeuse un magnifique drapeau brodé d'or et décoré des images de leurs saints patrons nationaux, puis des Pyrénées, selon la coutume adoptée désormais par beaucoup de pèlerins, ils se sont rendus à Lisieux.

Cependant, de toutes ces démonstrations étrangères, la plus imposante est encore celle de l'Italie. De Rome et des autres points de la Péninsule, ce sont 4,000 de nos frères transalpins, parmi lesquels 300 prêtres, qui sont accourus, fortifiés d'une toute spéciale bénédiction du Pape, jusqu'au pied de la Grotte. A leur tête marchaient deux membres éminents du Sacré Collège, les cardinaux La Fontaine, patriarche de Venise, et Pompili, Vicaire de Sa Sainteté.

Cette [illegible] inaccoutumée d'hommes et de prêtres est comme [illegible] permanent de foi et de [illegible] où les guérisons merveilleuses brillent ainsi que des joyaux précieux dans une chaîne d'or.

Ces prodiges eux-mêmes, par leur répétition incessante et par les conditions en quelque sorte scientifiques auxquelles Dieu condescend à les plier, sont aussi un [illegible] miracle permanent. Nulle part avant Lourdes on n'avait vu [illegible] Bureau des Docteurs établi pour contrôler l'action divine et cette action divine accepter le contrôle humain.

Auparavant, des médecins de [illegible] pays s'étaient déjà rendus [illegible] clinique surnaturelle. On en [illegible] constamment durant le grand pèlerinage, au moins une quarantaine.

La Vierge Marie daigna leur donner de la besogne. Un grand nombre d'infirmes et de malades, s'affirmant guéris, vinrent se soumettre à leur jugement. Le Bureau, toujours scrupuleusement sévère, enregistra cinq cas dont le caractère surnaturel est au-dessus de toute contestation loyale et autorisée. Le plus significatif et le plus éclatant parait être celui de Melle Parisot, de Pavillons-sous-Bois, près de Paris, jeune étudiante en médecine qui, depuis des années, souffrait d'une péritonite bacillaire, aggravée de lésions pulmonaires, et qui recouvra brusquement une santé parfaite au bord de la piscine; la délicatesse miséricordieuse de Marie fit même disparaitre, au contact des eaux salutaires, une plaie que la jambe s'était faite au cours du voyage. Examinée à fond et minutieusement interrogée en présence de quarante médecins, Melle Parisot fut, par l'unanimité de ce tribunal compétent, reconnue guérie d'une manière qui dépasse la nature et la science.

Mais il semble bien que, cette année, ce n'est point le National qui aura reçu le privilège du plus impressionnant miracle, ou du moins de la cure surnaturelle la plus susceptible de saisir et d'émouvoir l'opinion. Le pèlerinage de Nantes, en effet, vient de bénéficier d'une des plus belles guérisons de Lourdes. Une femme de 38 ans, Suzanne Le Tellier, se trouvait réduite à la dernière extrémité par suite d'un ulcère stomacal qui lui rendait depuis longtemps l'alimentation impossible et la torturait chaque jour de vomissements sanglants. Son épuisement semblait si profond, qu'on n'osa même pas la baigner dans la piscine et qu'on se contenta de lui appliquer quelques lotions d'eau miraculeuse. Or, un instant plus tard, comme elle assistait, étendue sur son brancard, à la Messe de la Grotte, elle se leva soudain après l'élévation, et, se jetant à genoux, se proclama guérie. Dans la même journée, elle absorba deux repas copieux et l'examen médical attesta que l'ulcère avait complètement disparu.

Si de tels phénomènes avaient éclaté, ce que certains libres-penseurs appellent la nuit du moyen âge, la "science" moderne les traiterait de légendes et l'on verrait même de nombreux catholiques avouer que ces prodiges ne sont plus de nos temps. Or, ils se produisent, ils se répètent à la face du monde, en présence des médecins. Notre siècle naturaliste est décidément l'un des plus surnaturels de l'histoire.

Et, puisque j'évoque ici des miracles, je ne termine point cette lettre, sans noter que d'autres guérisons merveilleuses ont été obtenues aussi par l'intercession de l'admirable enfant qui fut, à Lourdes, la messagère de l'Immaculée. Ces prodiges nouveaux viennent d'être examinés par la Congrégation des Rites et tout permet d'espérer que bientôt, les dévots de Lourdes pourront publiquement prier après la très sainte Vierge Marie, son angélique servante, celle qu'on appellera la Bienheureuse Bernadette.

François VEUILLOT.

PAX ET LABOR

L'Académie internationale qui siège avec tant d'éclat oratoire à Genève s'occupe présentement d'architecture et de linguistique. Tous les membres de la conférence qui tirent des plans sur la comète de l'avenir à la manière de rois mages, sont d'accord sur la construction d'un temple de la paix destiné à remplacer la tour de Babel [illegible] dans se marque la destinée des peuples. Mais les [illegible] de s'attaquer à la [illegible] [illegible] loin d'[illegible] de tant de [illegible] [illegible] pas même [illegible] s'entendre sur le sens qu'il convient de donner à des choses qui sont les pierres de [illegible] portent cependant un nom dans toutes les langues. Ainsi en est-il de « sécurité », « garantie », « responsabilité » et même « arbitrage ».

Pour « arbitrage », M. MacDonald [illegible] [illegible] [illegible] d'être [illegible] [illegible] que le seul arrêt [illegible] par la Société des Nations [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pris l'engagement de se [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] serait [illegible] [illegible] absolue donnée à un tiers, qu'à l'heure du péril on réfléchira sur les moyens à mettre en oeuvre pour le secourir si, à ce moment, on a intérêt à le faire.

Quand à "sécurité", vain mot, inutile et superflu, qui n'a aucune signification pratique, il est à supprimer de tous les dictionnaires pour permettre à la Société des Nations de poursuivre sa tâche en pleine sécurité.

Enfin, qu'est-ce que "responsabilité", sinon de toute évidence l'attribution d'un forfait à une personne qu'il faut rechercher d'âge en âge jusqu'au père Adam, les historiens chargés de cette poursuite avant défense de l'entreprendre avant que soient révolus plusieurs millénaires?

Malgré ces imperfections verbales, les discours prononcés à Genève n'en sont pas moins réconfortants. Ils sont d'autant plus opportuns qu'après le massacre par la guerre et [illegible] de quinze à vingt millions d'hommes — [illegible] [illegible] de toutes [illegible] [illegible] que les [illegible] de ce [illegible] [illegible] l'envie de se reposer et de ne pas recommencer cette expérience [illegible] quelques lustres, au bout desquels ils auront reconstitué le patrimoine de sang et d'or qu'ils pourront alors gaspiller tout à leur aise.

Le moment est donc venu de préciser et de codifier les clauses du contrat de la paix éternelle. Pendant qu'elle durera, il faudra se dépêcher d'en user, comme on fait des médicaments qui guérissent. D'ailleurs il est possible que cette médication soit efficace. Il suffit peut-être d'y croire. La foi n'est pas, en effet, une thérapeutique négligeable.

Mais n'y a-t-il pas à Moscou une maison d'en face? Les bolchévistes, qui ont leur amour-propre d'auteurs, se rient de la Société des Nations parce qu'ils prétendent avoir un système à eux qui, s'il était réalisé ou simplement réalisable, supprimerait les guerres. Imaginez, par exemple, que, personne n'avant plus rien à soi, chacun vive sans souci de l'avenir et sans progéniture. Supposez un fonctionnarisme si parfait qu'il puisse constituer une armée immense, ravitaillée par elle-même et travaillant juste ce qu'il faut pour ne rien produire, ainsi qu'il arrive dans toutes les armées où la discipline remplace le profit. Nul doute que l'esprit de conquête économique ne disparaisse d'une telle société. Il resterait, il est vrai, deux dangers latents: d'abord la nécessité d'amener les nations réfractaires à adopter les mêmes moeurs, ce qui ne saurait se faire que par la force; ensuite, la tentation qu'auraient les dirigeants d'une machine aussi monstrueuse de l'utiliser, avec ses enthousiasmes mystiques et ses appétits concentrés, comme fit autrefois Bonaparte quand son génie militaire lui livra à merci la richesse de l'Europe. La concurrence de Moscou ne doit donc pas inquiéter Genève. Elle est stérile par définition.

A la vérité, si la paix doit régner un jour, ce ne sera pas sous la seule influence de la bonne volonté universelle. Actuellement, par leurs besoins toujours accrus et leur travail intensif, les peuples ne peuvent guère éviter de se disputer les ressources du monde. Pour les rendre définitivement pacifiques, il faudrait cristalliser les races dans leur développement, répartir les trésors du sol au prorata des groupements nationaux, limiter le travail tant industriel qu'agricole en tenant compte des besoins des saisons. Bref, c'est tout un programme électoral. Car, depuis que nous avons [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

UN ABUS INADMISSIBLE

(Suite de la Page 1)

quences trop certaines, d'une injustice inadmissible, qui en découlaient par rapport aux droits acquis des citoyens et, corollairement, par rapport aux réactions qui en résulteraient pour le fonctionnement du crédit.

Nous sommes heureux de constater que le "Board of Trade" de Montréal, après étude de la question, vient de s'inscrire à son tour, officiellement, contre ce règlement, et que sa résolution a trouvé un écho favorable dans toute la presse de notre ville.

L'Etat dispose de moyens amplement suffisants pour assurer la rentrée des impôts sans recourir à des privilèges qui sont en contradiction absolue avec les principes mêmes de l'économie sociale. Les conséquences qu'entraine pareil abus sont en tout cas fâcheuses pour la société, par suite, pour l'Etat lui-même (qui n'est que le symbole et le mandataire de cette société), que celles découlant de la perte de revenu possible contre laquelle la législation en question prétend le prémunir.

Il est inadmissible que, pour faciliter la tâche des collecteurs du revenu et le sdispenser d'exercer leur ingéniosité à protéger les droits de l'Etat contre des fraudes et aléas possibles, on aille de gaieté de coeur encourir le risque trop évident, très certain hélas! de bouleverser le fonctionnement du crédit, annuler la sécurité que constituait et doit constituer l'hypothèque, par là même décourager les prêts sur immeubles, qui forment l'un des rouages les plus utiles, les plus essentiels de notre organisme fiduciaire.

Cependant, comme l'a si bien noté, en termes excellents, la résolution du "Board of Trade", la priorité dont prétend se prévaloir le gouvernement ne peut avoir d'autre effet.

Mieux vaut, à coup sûr, courir le risque de perdre quelques milliers de piastres d'impôt que courir le risque de désorganiser pareil rouage économique.

La nation passe avant l'Etat: il serait temps de ne pas l'oublier.

C'est une notion que, partout, les fonctionnaires semblent méconnaitre, et les parlements comme les gouvernants devraient toujours être en garde contre cette organique incompréhension de la bureaucratie.

(La Presse de Montréal.)

UNE GROSSIERE ERREUR

A quelques exceptions près, somme toute fort peu nombreuses, les hommes ont tous le sincère désir de se renseigner, sont disposés à se rendre à l'évidence des faits des chiffres et des arguments qu'on leur soumet.

C'est généralement faute des moyens voulus pour apercevoir la vérité au fond de son puits que se forment les opinions fausses et s'enracinent les partis pris.

Souvent, sans doute, il est bien difficile de voir clair dans le fatras complexe des facteurs qui forment la trame du voile dont s'enveloppe et où se dissimule la vérité.

Rien, par exemple, n'est plus complexe que ce problème national des transports ferroviaires, qui constitue l'une de nos difficultés les plus sérieuses.

Les distances à parcourir pour rendre à leur lieu de destination bon nombre de nos produits, soit pour les écouler vers les ports d'exportation, s'il s'agit de nos grains par exemple, soit pour les transporter vers les marchés locaux de distribution s'il s'agit, par contre, de nos produits ouvrés, sont considérables, énormes!

Si bas que puisse être le prix de transport, par mille, l'accumulation de centaines et de milliers de milles forme des additions d'un total important.

Comme ces frais de transport se déduisent forcément du prix de vente définitif, qui, lui, est d'ordinaire fixé par le marché mondial, il s'ensuit que le prix obtenu par le producteur rural subit une déduction correspondante aux frais de transport.

Dans l'Ouest, particulièrement, l'opinion a fini par prévaloir que la solution à ce problème ne pouvait être fournie que par la nationalisation du rail, impliquant par là une exploitation en fonction seule de l'intérêt soi-disant national, ce qui, en réalité, pour nos amis de l'ouest, implique une réduction telle des taux de transport que d'annuler presque complètement le coût pour laisser ainsi aux producteurs ruraux le bénéfice à peu près entier du prix mondial de vente.

Comme, en définitive, nationalisés ou non, les chemins de fer, pour payer leurs employés, entretenir leurs voies, renouveler leur matériel, prévoir pour les besoins continuels de construction et d'extension, pour, enfin, payer les intérêts sur le capital engagé, ont besoin d'argent, de beaucoup d'argent, l'idée véritable de la nationalisation pour beaucoup, c'est de faire payer par la nation dans son ensemble les déficits d'une exploitation volontairement ignorante du coût réel de ces transports.

Si les partisans de la nationalisation voulaient être francs, ils reconnaîtraient que le principe de la nationalisation a pour réel et unique objectif de faire payer par d'autres que par ceux qui s'en servent le coût de l'exploitation de ces chemins de fer. Idée éminemment socialiste, mais économiquement absurde.

C'est bien, en fin de compte, ce qu'a clairement démontré l'expérience poursuivie depuis quelques années en Canada: la nationalisation coûte chaque année au Trésor, soit par prélèvement sur les revenus fournis par les contribuables, soit par emprunt dont les contribuables paient les frais, de 60 à 80 et 100 millions de dollars.

Et, cependant, le coût par tonne-mille de transport est, comme le signalait M. Beatty ces jours-ci, plus bas en Canada déjà que partout ailleurs.

Il est de $1.04 par tonne-mille, alors qu'aux Etats-Unis il est de $1.18, malgré que la densité de population ne représente que 200 habitants par mille de voie ferrée en Canada, alors que les Etats-Unis possèdent, eux, 418 habitants par mille de voie ferrée.

La comparaison avec les taux de transport, soit en Grande-Bretagne, soit en France, fait ressortir encore l'extrême bon marché des taux canadiens.

L'Australie du Sud et celle de l'Ouest, dont la densité est de 181 et 138 habitants par mille (par conséquent à peu de chose près celle du Canada), ont des tarifs de $2.36 et $3.90 par tonne-mille.

On peut donc affirmer que nous avons l'extrême limite, pour le présent, du bon marché des taux de transport, et que l'agitation mal inspirée qui se fait pour forcer une nouvelle réduction de ces taux, sous quelque prétexte que ce soit, est une aberration qui ne peut avoir d'autre effet que de conduire à la banqueroute de ces exploitations ferroviaires.

Si on s'imagine que, par ce moyen, on résoudra le problème national de transport, c'est une singulière conception.

(La Presse de Montréal).

MAISON A LOUER — EN BRIQUES, 3 ETAGES, 12 CHAMBRES, MODERNE, 202 RUE NOTRE-DAME. — S'ADRESSER A J.-A. MARION, RUE DUMOULIN, SAINT BONIFACE.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

ON DEMANDE—à correspondre avec le propriétaire d'une bonne ferme à vendre. Mentionnez le prix et details. D. F Bush, Minneapolis, Minn.

10 MILLIONS de marks allemands en billets de 100.000 et 500 couronnes autrichiennes pour $1.00 Envoyez par la malle sur réception d'un mandat-poste,
C. BROWNE
302 Rue St-Denis Montréal

MUSIQUE

"Record Exchange", Winnipeg — Disques usagés échangés a 20 pour $1.00. Aussi disques neufs pour vieux. Disques de 20 langages différents.

Cite de Saint-Boniface

REFERENDUM SUR LA DIVISION DU DISTRICT SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE, NO. 1188.

AVIS PUBLIC est présentement donné qu'en conformité des dispositions d'un acte législatif intitulé: "An Act to Incorporate the School District of Norwood No ..... étant le chapitre 103 des Statuts du Manitoba, 14, George V, et du rapport du Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi en date du 29 juillet 1924, la question de décider si le District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 devra être divisé en deux districts, suivant les lignes déterminées par le dit Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi, et décrites dans la formule de bulletin ci-après donnée, sera soumise au vote des Electeurs Résidents de la Cité de Saint-Boniface ayant droit de voter pour l'élection de Maire ou Echevins en la dite Ville, et dont les noms paraissent dans la liste revisée des électeurs de la dite Ville pour l'année 1924.

Ce qui suit est la formule de la question qui sera soumise:

FORMULE DE BULLETIN

QUESTION:- Are you in favor of the proposed division of the School District of Saint Boniface, No. 1188 into two school districts along a dividing line as follows:

Yes	
No	

The School District of Norwood No ..... to include:

All that portion of the City of St. Boniface in the Province of Manitoba contained within the following limits, namely:— commencing at the intersection of the Western limit of the said City with the northern limit of River lot 88 according to the Dominion Government Survey of the Parish of St. Boniface, being the northerly limit of Ward four, thence easterly, northerly and easterly along the said northern boundary of Ward four to the centre of the Seine River, thence downstream along the centre of the Seine River to the northern limit of Registered Plan No. 1507, thence easterly along the northern limit of said Plan 1507 to the eastern limit of the land taken for right of way of the Canadian Pacific Railway Emerson Branch, thence northerly along the eastern limit of the land taken for said right of way to the northeastern limit of the land taken for right of way of the Canadian National Railway according to a plan filed in the Winnipeg Land Titles Office as No. 557, thence southeasterly along the said northeastern limit to the southern limit of Block "G" according to a plan of subdivision registered in the said office as No. 437, thence northeasterly along the southern boundary of said Block "G" to the centre line of the Dawson Road, thence southerly along the centre line of the Dawson Road to the centre line of the Springfield Road, thence easterly along the centre line of the Springfield Road to the intersection of the centre line of Bourget Road, thence southerly along the centre line of Bourget Road to its intersection with the centre line of St. Boniface Road, thence westerly along the centre line of St. Boniface Road to the western limit of the said City, thence in a general direction northerly, westerly and northerly and following the limits of the said City continuous to the point of commencement.

The land included in the School District of Saint Boniface No. 1188 shall be:

All that portion of the City of St. Boniface not included in the School District of Norwood No. as above described.

Si le voteur est en faveur de la division projetée il devra faire une croix (X) dans le carré à côté du mot "YES". S'il n'est pas en faveur de la division projetée, il devra faire une croix (X) dans le carré à côté du mot "NO".

Le temps fixé pour enregistrer le vote des dits électeurs sur la dite question est JEUDI LE TRENTIEME (30) jour d'octobre, A. D. 1924, de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à huit heures du soir, et des bureaux de votation pour les différentes divisions de la dite Cité, aux endroits suivants, savoir:

BUREAUX DE VOTATION

SUBDIVISIONS

No 1 — A ou près de l'angle des rues Pinguet et Archibald
No 2 — A l'Hôtel de Ville
No 3 — A ou près des rues Aulneau et Hamel
No 4 — A l'Ecole Tache
No 5 — A ou près de l'angle des rues Tache et Kitson.

Le vingt-neuvième (29) jour d'octobre, 1924, à 4 heures de l'après-midi, le Maire de la Cité de Saint-Boniface sera présent à son bureau, à l'Hôtel de Ville, dans le but de nommer des personnes intéressées dans le dit référendum, pour ou contre, pour assister aux différents bureaux de votation, et aussi pour assister au décompte final des votes par le Greffier, en son bureau au dit Hôtel de Ville, samedi le premier (1er) jour de novembre, A. D. 1924, à midi.

DATE à Saint-Boniface, Manitoba, ce trentième jour de septembre, A. D. 1924.

ERNEST GAGNON
Officier Rapporteur.